



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_057

Séance du 22 juillet 2026

Le 22 juillet deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 06/07/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BOUNIOU Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
GERMANAUD Alain
ITIER Jean-Paul
JACQUES Jérôme
PIGNOL Jérôme
POURQUIER Jean-Paul
SCHWANDER Marc
VALDEYRON Patrick

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
DURAND Bernard

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur SAINT-LEGER Francis donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur RICHAUD-EYRAUD François, comptable intérimaire à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président, informe l'assemblée :

Aux termes de l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, le conseil doit donc déterminer expressément l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

Il est proposé :

DE FIXER comme suit l'ordre de remplacement du président par les vice-présidents en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste :

Monsieur Jean-Paul ITIER, 1^{er} Vice-Président

Madame Josette GAILLAC, 2^{ème} Vice-Présidente

Monsieur Alain ASTRUC, 3^{ème} Vice-Président

Madame Séverine CORNUT, 4^{ème} Vice-Présidente

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE FIXER l'ordre de remplacement du président comme présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Mende, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.